



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 406

12 octobre 2016

Campagne 5-10-15

Pour améliorer les conditions de vie de près d'un million de travailleurEs

Saviez-vous qu'avec le salaire minimum actuel, il est impossible de sortir de la pauvreté, même en travaillant à temps plein? Que les normes du travail ne prévoient aucun congé payé ni pour maladie ni pour soins d'un enfant ou d'un proche parent? Que rien n'oblige les employeurEs à remettre les horaires de travail à l'avance? Avec de telles conditions de travail, organiser sa vie personnelle et familiale s'avère un vrai casse-tête.

Pour inciter le gouvernement à remédier à ces réalités inacceptables, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front de défense des non syndiquéEs et trois centrales syndicales (CSD, CSQ et CSN) ont uni leurs efforts et mis sur pied une grande campagne de mobilisation.

Les revendications

La campagne revendique trois choses : la remise de l'horaire de travail **5 jours** à l'avance, **10 jours** de congé payé pour maladie ou responsabilités familiales et un salaire minimum à **15 \$ l'heure**. D'où son nom : 5-10-15!

Le lancement

Une cinquantaine de personnes ont assisté au lancement de la campagne vendredi dernier, dans le hall d'entrée de la Maison du développement durable, à Montréal. La date du lancement avait été choisie exprès : le 7 octobre, c'est la Journée mondiale d'action pour le travail décent! Ainsi, une fois les prises de parole terminées, les personnes présentes ont entamé une marche qui les a menées devant les bureaux du premier ministre Couillard et ceux de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, où elles ont laissé quelques sacs de « pinottes ».

Journées d'action

Pour marquer le début de la campagne, des actions ont lieu un peu partout au Québec jusqu'au 17 octobre, qui est la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Au programme : des distributions de tracts, des rassemblements, des formations sur le salaire minimum et une table ronde! Vous trouverez tous les événements organisés dans le cadre de la campagne 5-10-15, de même qu'une liste de contacts régionaux, à l'adresse cinqdixquinze.org

Des outils

Sur le site, vous trouverez aussi une série d'arguments et de données pour réfuter les principaux mythes véhiculés par les organisations patronales et leurs alliéEs lorsqu'il est question d'augmenter le salaire minimum. Prenez le temps d'aller les lire. On n'a jamais trop d'arguments pour convaincre ses proches!



Qui est rémunéré au salaire minimum ?

LE STÉRÉOTYPE

- AdolescentEs
- Qui habitent chez leurs parents
- Et travaillent à temps partiel après l'école
- Pour gagner de l'argent de poche



LA RÉALITÉ

- 64 % sont âgés de 20 ans et plus
- 58 % sont des femmes
- 16 % ont des enfants
- 63 % ne sont pas aux études
- 40 % travaillent à temps plein
- 72 % occupent un poste permanent
- 25 % gagnent l'unique salaire de leur ménage



Votre implication est importante

Travailler pour des pinottes, c'est la réalité de près d'un million de personnes au Québec. Aidez-nous à améliorer leurs conditions de travail en vous impliquant dans la campagne 5-10-15!

Parlez de ses trois revendications avec vos collègues, parents et amiEs. Inscrivez-vous à son infolettre pour connaître les actions prévues dans votre région. Et bien sûr, prenez part à ses actions!

D'ailleurs, à ce propos, il y aura un grand rassemblement ce samedi (le 15 octobre) à Montréal, où convergeront tous les mouvements sociaux qui s'activent actuellement pour réclamer une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure.

11 h Rassemblement et prises de parole au parc Le Prévoist (au coin de Christophe-Colomb et Jean-Talon).

11 h30 Début de la marche en direction de la station de métro Parc.

12 h30 Rassemblement devant la station et prises de parole.

Le Collectif y sera. Et vous?

IL NOUS FAUT PLUS
QUE ÇA.



cinquidixquinze.org

Le Collectif part en tournée!

Le troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale aurait dû être publié dans le courant de l'année 2015, mais il est toujours sur la planche à dessin du ministre François Blais. On se souviendra que ce dernier, tout comme son prédécesseur, Sam Hamad, a refusé de tenir, préalablement à son élaboration, une consultation itinérante et ouverte à touTEs.

S'organiser contre la pauvreté:



un bon plan!

Tournée du Collectif pour un Québec sans pauvreté

2016
2017



www.pauvrete.qc.ca

Pour le Collectif, il est clair qu'une consultation en ligne et des discussions derrière des portes closes, comme cela s'est fait, n'est pas la meilleure manière d'aborder un sujet aussi grave que la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Pour faire reculer l'une et l'autre, il faut au contraire pouvoir discuter et débattre collectivement des moyens à mettre en œuvre. Et dans ces discussions et ces débats, il faut accorder une place de choix aux personnes vivant en situation de pauvreté, lesquelles sont évidemment les premières concernées, mais aussi les premières à agir pour améliorer leur situation et celle des membres de leur famille.

C'est pour remédier aux insuffisances du processus de consultation mené par le gouvernement et pour se faire une idée de ce à quoi devrait ressembler un bon plan de lutte à la pauvreté que le Collectif a décidé de partir en tournée cet automne et cet hiver.

Vous voulez partager vos idées pour lutter contre la pauvreté, les inégalités, les préjugés? Vous souhaitez vous familiariser avec le concept de revenu minimum garanti? En savoir plus sur les pratiques AVEC? Connaître les raisons qui justifient une augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure? La tournée du Collectif, c'est l'occasion idéale pour ça!

Pour savoir quand le Collectif sera de passage dans votre région, allez à <http://www.pauvrete.qc.ca/campagnes-2/tournee-2016-2017/>

Parce que s'organiser contre la pauvreté, c'est un bon plan!

Projet de loi 70

Constat amer

Rappelons-nous...

Début juin, près de 300 professeurEs et chargéEs de cours universitaires sont intervenuEs dans le débat public sur le projet de loi 70 et ont dénoncé l'intransigeance du ministre Blais et du gouvernement du Québec envers les primo-demandeurEs d'aide sociale. Ces quelque 300 intellectuelLEs considèrent que l'approche obligatoire et les sanctions financières qui lui sont associées sont à la fois inefficaces, injustifiées et préjudiciables aux personnes assistées sociales. Avant eux, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de même que la Protectrice du citoyen avaient exprimé des inquiétudes à l'égard du projet de loi.

Il n'y a donc pas que les « suspects habituels » (organismes de défense des droits, groupes de lutte contre la pauvreté...) qui ont critiqué le projet du ministre Blais. Même des éditorialistes l'ont fait, dans les pages de *La Presse*, du *Soleil* et de *La Tribune*.

Avant ces sorties percutantes, plusieurs actions ont dénoncé le projet de loi et son infâme programme Objectif emploi. Et après ces sorties, il y en a eu plusieurs autres.

Depuis juin dernier

La Coalition Objectif Dignité a travaillé de concert avec les partis d'opposition en commission parlementaire. Communiqués, conférences de presse, lettres ouvertes: il y en a eu une vingtaine en tout. Parallèlement, des actions régionales contre le projet de loi 70 ont été organisées un peu partout. À la fin septembre, la Coalition Objectif Dignité a déposé un scénario de compromis pour trouver une porte de sortie. Il s'agissait d'une version revampée du programme Objectif emploi, sans pénalités financières et mieux adaptée aux besoins et à la réalité des personnes assistées sociales.

Le ministre François Blais a rejeté du revers de la main ce scénario, comme tous les arguments qui lui ont été présentés depuis le début. Pire encore, depuis qu'il a obtenu un appui pour une adoption rapide du projet de loi de la part du premier ministre et de son leader parlementaire, il s'est fermé comme une huître.

Dernière ligne droite

La menace d'adoption sous le bâillon est maintenant tombée, à la suite d'une négociation entre les partis politiques présents à l'Assemblée nationale. Reste que le projet de loi 70 sera adopté d'ici les Fêtes. S'il n'est pas impossible que certains articles de loi soient modifiés afin d'adoucir le programme Objectif emploi, il semble que l'obligation de participation à ce programme et les sanctions financières en cas de refus soient là pour de bon.

Tout n'est cependant pas fini. Quand le projet de loi aura été adopté, la bataille contre ce principe va se poursuivre. Le gouvernement devra notamment présenter un règlement exposant toute la mécanique entourant le futur programme. Par exemple, le règlement dévoilera le montant des sanctions financières prévu en cas de refus de participation au programme, ainsi que la liste des raisons pour lesquelles une personne pourra en être exclue. Cette discussion pourrait durer une partie de l'hiver.

De même, une fois le programme entré en vigueur, la pression des mouvements sociaux et les résultats sur le terrain pourraient amener le gouvernement du Québec à revenir sur ses décisions.

Concluons par ce constat amer: si le projet de loi 70 est adopté sans modifications majeures, ce n'est pas parce que ses opposantEs ont manqué de détermination et d'intelligence. Non, s'il en est ainsi, c'est parce que contre eux s'est dressé « l'orgueil puéril d'un homme infatué qui s'obstine à fermer les yeux à la raison et qui boude comme un enfant pris en faute », pour reprendre les mots de Platon.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca